

Procès Verbal du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du mardi 22 novembre 2022 à 20 h 00

Date de convocation du conseil : mercredi 16 novembre 2022

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 en début de séance puis 14 au point n°3

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas-HIRSCH (Arrivé à 21h10), Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, ~~Véronique MARTINEZ~~, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Véronique MARTINEZ a donné procuration à Pascal LEBRUN

Membres absents : Nicolas HIRSCH en début de séance. Arrivée à 21h10

Désignation du secrétaire de séance

Marie PAILLONCY est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil du mardi 11 octobre 2022

12 approbations

1 abstention.

Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.

Pas de décisions

Affaires Générales

1. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, pris pour l'application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite loi MATRAS) visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

L'Article D. 731-14.-I.- énonce : « A défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours prévu à l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

En cas de vacance de la fonction de correspondant incendie et secours, la désignation intervient lors de la première réunion du conseil municipal qui suit cette vacance.

Le maire communique le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

« II.-Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence. »

Le conseil demande plus de précisions et suspend la désignation de ce correspondant.

2. Remplacement de Bruno MUNDA dans les Commissions au sein de la Commune, de la CCBPD, des Syndicats

Au sein des commissions communales, personne ne se présente sur :

- Commission Finances et Economie locales / Gestion du personnel.
- Commission Vie du village / Communication / Scolaire / CMEJ / Associations / Gestion des salles
- Commission Travaux / Voirie / Sécurisation routière / Cimetière
- Commission Urbanisme.
- animateur de la Commission Environnement.
- Commission Reconversion du site de l'Hôpital.
- Commission Communale d'Appel d'Offres et de Délégation de Services Publics.
Communauté de Communes (CCBPD) :
 - Délégué au sein des commissions intercommunales :
 - GEMAPI – Rivières : déjà représenté
 - Agriculture et Espaces naturels – Corridors écologiques, déjà 2 représentants
 - Habitat – Logement – Urbanisme, déjà 3 représentants
 - Collecte et Traitement des déchets – RSO, déjà 2 représentants
 - Agenda 2030, déjà 1 représentant
 - PCAET, déjà 2 représentants

Syndicats intercommunaux et Organismes extérieurs :

- [Alix] Délégué titulaire SIVU de La Pray – Syndicat intercommunal d'assainissement. Un élu est suppléant. Véronique Jon se présente en tant que titulaire.
- [Alix] Délégué suppléant SRDC – Syndicat Rhodanien de Développement du Câble. Un élu est titulaire. Franck SUBERT se présente en tant que suppléant.
- [CCBPD] Délégué titulaire SYTRIVAL – SYndicat de TRaitement et de VALorisation des déchets Beaujolais-Dombes. Un élu est déjà titulaire.
- Syndicat de Rivières. Un élu est déjà délégué. Il y a 3 réunions dans l'année. Marie PAILLONCY se présente en tant que titulaire.

Commission Finances et Economie Locale

[Arrivée de Nicolas HIRSCH à 21h10]

M. Norddine GUEDAMI présente ce point.

3. Présentation de l'ajustement des crédits nécessaires au règlement des charges de personnel - Délibération n°22-38

Afin d'ajuster les crédits sur les charges de personnel en section de fonctionnement, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

012 Charges de Personnel / Article 6411 :	+ 2 000 euros
012 Charges de Personnel / Article 64131 :	+ 2 000 euros
011 Charges à caractère général/ Article 60633 :	- 4 000 euros

Vote : 13 pour - 1 abstention

Commission Gestion du Personnel

M. Fabien DUPIN présente ce point.

4. Recrutement pour le remplacement de Janine Adamiak

Pas beaucoup de CV reçus. Le poste à pourvoir concerne de l'entretien des locaux, du temps périscolaire à 23h mensualisé à compter de janvier 2023.
Les candidatures sont à adresser en Mairie.

5. Bibliothèque

A compter du 1^{er} janvier 2023, il n'y a plus de salarié à la bibliothèque, le poste sera vacant. Les horaires seront réduits en cas de non remplacement.

6. Bon cadeau au personnel – Délibération n°22-39

L'octroi d'un cadeau à des agents de la collectivité nécessite l'adoption préalable d'une délibération précisant :

- les bénéficiaires (tous les agents de la Commune, titulaires – contractuels – droits privés, etc..)
- les évènements donnant lieu à octroi d'avantages (départs en retraite, mutations, etc..)
- le mode d'attribution (bons d'achat, chèques cadeaux, factures)
- le montant maximum accordé par cadeau.

Du point de vue des cotisations sociales et de l'imposition sur le revenu, l'URSSAF et l'administration fiscale considèrent que les cadeaux remis aux salariés sans lien direct avec leur activité professionnelle sont exclus de l'assiette des cotisations sociales et du revenu imposable s'ils n'excèdent pas 5% du plafond de la sécurité sociale. Afin de prolonger les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la crise sanitaire, le gouvernement a décidé de relever le plafond d'exonération relatif aux chèques cadeaux, aux bons d'achat et cadeaux en nature pour 2021 et 2022 à 250 € (contre 171 €).

Pour bénéficier de cette mesure, ils doivent être remis aux salariés au plus tard le 31 décembre 2022.

Toutefois, par tolérance pour les employeurs qui n'auraient pas été en mesure de les remettre avant cette date, le plafond d'exonération de 250 € peut s'appliquer aux bons d'achat, chèques cadeaux et aux cadeaux en nature de l'année 2022 remis au plus tard au 31 janvier 2023.

Il est proposé de voter les éléments suivants :

- bénéficiaires : l'ensemble du personnel présent à la date de la commande
- évènements donnant lieu à octroi d'avantages : fêtes de fin d'année
- mode d'attribution : chèque cadeau
- montant accordé par agent : 100 euros

Imputable au compte « 6232 Fêtes et cérémonies » du budget communal

Vote : pour à l'unanimité

Commission Vie du Village

Mme Véronique MARTINEZ présente ce point.

7. Téléthon du 3 décembre 2022 organisé par le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

Le Téléthon aura lieu à la salle des fêtes d'Alix. Des tours en Alpine seront proposés, ainsi que activités manuelles.

Distribution en boîtes aux lettres à faire par les élus.

Décoration du village prévue le samedi 26 novembre à 10h00

Bulletin terminé et distribué à partir du 18 décembre 2022.

Commission Travaux et Voirie

M. Franck DUMOULIN présente ce point.

8. **Traçage au sol**

Le traçage est en cours rue Aymé Chalus. Concernant la rue de La Rochelle, une bande blanche sera créée.

D'autres aménagements à prévoir

Traversée du Village : un relevé topographique est en cours. Le début des travaux est prévu au 1^{er} semestre 2023 en fonction du temps.

Pollution du Ruisseau : Pour l'évacuation de la terre, travaux sont prévus fin 2023/début 2024. Des travaux annexes sont à évaluer également.

Commission Urbanisme

M. Alain DRIOT présente ce point.

9. **Point sur les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme**

DP 069 004 22 00003 – 24/01/2022

M. CORREARD / 780 Rue Aymé Chalus / Serre + Portail / Refusée

DP 069 004 22 00005 – 07/02/2022

M^{me} et M. DUBOIS / 144 route de la Rochelle / Changement des menuiseries / Refusée

DP 069 004 22 00006 – 09/02/2022

M. PICO / 15 Route du Garret / Aménagement local poubelles / Accepté

DP 069 004 22 00019 – 16/05/2022

M. TORO / 15 route du Garret / Panneaux Photovoltaïques / Accordée

PC 069 004 22 00001 – 19/05/2022

M^{me} et M. LEBRUN / 112 Route de la Rochelle / Surélévation d'une maison individuelle / Accordée

PC 069 004 22 00002 – 29/06/2022

COTE JARDIN / 40 Impasse du Four Banal / Changement destination grange et création fenêtres / En cours

PC 069 004 22 00003 – 20/07/2022

M. GALANTE / Chemin des Charmilles / Construction d'une maison individuelle / En cours

PC 069 004 22 00004 – 01/08/2022

M. LEBOIS / Chemin des Charmilles / Construction d'une maison individuelle / Accordé

PC 069 004 22 00005 – 30/07/2022

M^{me} et M. CORDON / 47 chemin des Ecoliers / Construction d'une maison individuelle / Accordé

DP 069 004 22 00029 – 24/08/2022

M^{me} et M. ZEROUAL / 118 rue des Erables / Piscine / En cours

DP 069 004 22 00032 – 05/09/2022

M. BEROUD / 7 impasse des Bruyères / Division parcellaire / Accordée

DP 069 004 22 00033 – 06/09/2022

Commune d'Alix / 16 place de la Mairie / Aménagement d'une zone de recyclage des déchets verts / En cours

DP 069 004 22 00034 – 12/09/2022

M. GOUTTENOIRE / 382 chemin du Clos des Liesses / Réfection toiture / Annulé par le pétitionnaire

DP 069 004 22 00035 – 13/09/2022

M. COCHI CHAMBI / 128 route de la Rochelle / Clôture / Refusée

DP 069 004 22 00036 – 15/09/2022

M. FONTERET / 713 route des Bruyères / Division parcellaire / En cours

DP 069 004 22 00037 – 13/09/2022

M. WISWE / 713 route des Bruyères / Aménagement garage en pièce à vivre / En cours

DP 069 004 22 00038 – 19/09/2022

M. WISWE / 713 route des Bruyères / Construction d'un abri de jardin en bois démontable / En cours

DP 069 004 22 00039 – 20/09/2022

M. GAUTHIER / 309 rue Aymé Chalus / Panneaux Photovoltaïques / Refusée

DP 069 004 22 00040 – 23/09/2022

M. DUBOIS / 144 route de la Rochelle / réalisation de murets de clôture et de soutènement / Refusée

DP 069 004 22 00041 – 07/10/2022

M. CHAVE / 74 chemin du Vieux Moulin / Remplacement fenêtres et portes / En cours

DP 069 004 22 00042 – 18/10/2022

EDF ENR (MATHIEU) / 19 chemin des cabanes / Générateur photovoltaïques / En cours

DP 069 004 22 00043 – 20/10/2022

M^{me} AGNIEL / route de la Colline / Clôture / Accordée

PC 069 004 21 00007 T01 – 04/11/2022

M^{me} PEROTTO et M. CESAR/ 244 rue Aymé CHALUS / Transfert permis / En cours

DP 069 004 22 00044 – 10/11/2022

M. COCHI CHAMBI / 128 route de la Rochelle / Modification de façades / En cours

DP 069 004 22 00045 – 07/11/2022

M^{me} JON/ 24 rue des érables / Clôture / En cours

10. Liste des membres de la Commission Urbanisme

Les élus ne souhaitant plus être présents à la commission sont : Véronique JON et Stéphanie GUERIN.

11. Création de deux groupes de travail

2 groupes de travail sont à créer

- Redéfinition du projet du montée du PERROUX (subvention de 39 166,00 € pour la création du parking par le Département)
- Réflexion sur la taxe pour les bâtis vacants (facultatif)

Commission reconversion de l'hôpital

12. Point sur l'avancement des études de l'ANCT

La dernière réunion a eu lieu le 17 novembre 2022. Les deux bureaux d'études étaient présents, les deux propriétaires du site, la communauté de commune, le département et les différents services de l'Etat et des ABF.

Etude présentée, avec un chiffrage.

Pas de prochaine date pour l'instant de fixée.

Salle rurale :

13. Point sur la location de la salle rurale

Deux nouveaux élus seront également sur le planning à compter de janvier 2023. Une commission se réunira prochainement. Notamment proposition de poser dans une boîte à lettres l'état des lieux afin que l'agent technique puisse en prendre connaissance dès le lundi matin.

Questions diverses :

Bus scolaire :

Depuis le 14/11, aucun bus ne circule à destination du Collège de Châtillon, au moins jusqu'au 25/11.

La Mairie a fait un courrier. Le SYTRAL a répondu, le courrier est joint à ce compte rendu.

Le bus du Lycée est impacté à partir de demain, et le bus pour le Bois d'Oingt également à partir de ce jour.

Il est demandé à ce que la Mairie puisse porter cette difficulté au sein de la communauté de communes.

Commission agricole, SIG (service informatique géographique)

Recensement des terres de la commune

Informatique

En cours pour le secrétariat, notamment passage à la Fibre et partage de doc avec le conseil municipal. Egalement aménagement pour l'école et la bibliothèque. A voir peut-être avec un prestataire extérieur.

Eclairage extérieur :

Début d'année 2023.

Vœux du Maire : préparation le 13/12/2022



Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h05 Le prochain conseil municipal est prévu le 31 janvier 2023 à 20h00.

Suivent les signatures :

La/le secrétaire :

Marie PAILLONCY



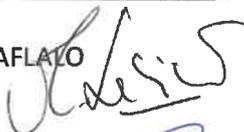
Le Maire :

Pascal LEBRUN



Les conseillers municipaux :

Marina AFLATO



Frédérique BURTIN

Alain DRIOT



Franck DUMOULIN



Fabien DUPIN



Norddine GUEDAMI



Stéphanie GUERIN



Nicolas HIRSCH



Véronique JON



Audrey MAIALE



~~Véronique MARTINEZ~~

Franck SUBERT

